Commune de
La Flotte
Île de Ré

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2025-349 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Clos du puits Lizet
Pour effectuer des travaux d'espaces verts

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

LA COMMUNE DE LA FLOTTE
LA CROIX MICHAUD
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,
Considérant que pour effectuer des travaux d'espaces verts, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés Clos du puits Lizet.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Le mercredi 24 septembre 2025 de 8h00 à 18h00
La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits Clos du puits Lizet pour effectuer des travaux d'espaces verts par « LA COMMUNE DE LA FLOTTE ». Une déviation pourra être mise en place par les rues adjacentes.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "LA COMMUNE DE LA FLOTTE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :
- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- LE SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE DE LA FLOTTE.

Fait à La Flotte, le 12 septembre 2025

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

MAIRIE de LA FLOTTE 17630